MAIRIE DE La Garde — ARRONDISSEMENT DE Toulon

Du Vingt-huit Octobre mil huit cent quatre-vingt-cinq à dix heures du soir

N° 16

ACTE DE MARIAGE de Joseph, Alexandre, Vitton veuf de Adélaïde, Charlotte, Elisabeth, Raymond

âgé de trente-neuf ans, né à La Garde département de Var le Onze du mois de Mai mil huit cent quarante-six profession de propriétaire domicilié à La Garde département de Var fils majeur de Antoine, Elisée Vitton né à La Garde département de Var profession de propriétaire domicilié à La Garde département de Var et de Victoire, Elisabeth, Laure, Laugier née à La Garde département de Var, son épouse, sans profession domiciliée à La Garde (Var). Le père et la mère, ici présents et consentants d'une part

Vitton et Laussel

En vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Toulon le 24 octobre 1885 et dont le dispositif a été transcrit le trois Novembre 1885 en cette mairie, le mariage ci-contre des époux Vitton et Laussel a été dissous par le divorce, définitivement à la date du 19 Avril 1886 tel Greffier de la Chambre de 1886. L'Officier de l'état civil

Et de Christine, Sylvanie, Eva, Laussel

âgée de Vingt ans, née à Toulon département de Var le quinze du mois de Juillet mil huit cent soixante-cinq profession d'ouvrière domiciliée à La Garde département de Var fille mineure de Mathieu, Auguste Laussel né à Clermont département de l'Hérault profession de Limonadier domicilié à La Garde département de Var et de feue Louise, Antoinette, Rouguette née à Toulon département de Var, son épouse, en son vivant sans profession domiciliée à Toulon (Var). Le père ici présent et consentant d'autre part

Les actes préliminaires sont : 1° Les publications de mariage faites par nous sans opposition, les dimanches vingt et vingt-sept septembre, mil huit cent quatre-vingt-cinq, demeurées affichées pendant le délai voulu par la loi

2° Vu l'acte de naissance du futur époux

3° Vu l'acte de décès de l'épouse du futur époux

4° Vu l'extrait de l'acte de naissance de la future épouse

5° Vu l'extrait de l'acte de décès de la mère de la future épouse

et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le *mariage*, concernant *les droits et devoirs respectifs des époux*.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code civil modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage ~~à la date du~~ du mois de ~~mil huit cent~~ par devant Me ~~notaire à~~ département de

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Christine, Sylvanie, Eva Laussel et l'autre Joseph, Alexandre, Vitton

Le tout en présence de Teuvel Simon domicilié à La Garde département de Var âgé de quarante ans, profession d'avocat, non parent ni allié des futurs

De Gruié, Jules domicilié à La Garde département de Var âgé de trente-neuf ans, profession de maçon, voisin germain du futur

De Masson, Justin domicilié à La Garde département de Var âgé de cinquante-cinq ans, profession de quincaillier, non parent ni allié des futurs

Et de Bonnet, Joseph, Sylvain domicilié à Bolfort département du Haut-Rhin âgé de cinquante-huit ans, profession de garde-personnel d'artillerie, beau-frère de la future.

Après quoi Moi, Eugène, Blanc, Maire de la Commune de La Garde faisant fonctions d'Officier de l'état-civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec moi, par le futur, la future, les quatre témoins et les époux du futur et de la future ; la mère du futur a déclaré ne savoir de ce faire, par nous requise. V. Cépendant dix-sept mots rayés nuls

Vitton — E. Laussel — Teuvel — Gruié — Masson — J. Bonnet — Vitton — E. Laussel — Eugène Blanc